

Procès-verbal
Assemblée générale annuelle
Le mardi, 12 septembre 2023 à 18h30
Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie

Présences :

Caroline Moreau, directrice de l'école
David Boucher, président du conseil d'établissement
Andréane Morissette
Meagan McCann
Roxanne Gaudreau
Chantal Guévremont
Sylvie L'Heureux
Jonathan Décary
Marinka Ménard
Andrée-Anne Tessier
Justin Alary

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Madame Moreau et Monsieur Boucher se présentent et souhaitent la bienvenue à tous.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Morissette agira comme secrétaire pour l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Caroline Moreau procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Décary d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité
Résolution AG 23-24-01

4. Lecture et adoption du procès-verbal

Chacun procède, individuellement, à la lecture du procès-verbal de l'AGA 2022.

Il est proposé par Mme Ménard d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

5. Dépôt du rapport annuel de l'école et du conseil d'établissement

Madame Moreau demande à l'assemblée de prendre quelques minutes pour prendre connaissance du rapport annuel du conseil d'établissement. Elle peint le portrait général de la dernière année scolaire en comparaison avec cette année.

6. Questions de l'assemblée

- ✓ Madame Ménard souligne la présence de l'adulte au débarcadère les matins. Très belle initiative pour la sécurité de tous!
- ✓ Madame Ménard se questionne sur la possibilité de repousser la fermeture de la porte clôturée à 7h45 le matin? Madame Moreau explique que la cloche d'accueil sonne à 7h40, et qu'à 7h45, les élèves sont assis en classe, prêts à débiter la première période.
- ✓ Madame Ménard demande ce qui en est du support à vélos, s'il sera déplacé ou non? Mme Moreau répond qu'ils ont essayé de le déplacer mais malheureusement, il ne se bouge pas. On envisage l'ajout d'un rack dans le nouveau stationnement.
- ✓ Madame Ménard veut savoir où retrouver l'information en lien avec le comité EHDAA, puisqu'il n'y a pas de membres du CÉ qui siègent sur ce comité? Madame Moreau mentionne que les procès-verbaux de ces rencontres se retrouvent en ligne, sur le site internet du CSSPO. Elle ajoute que les rencontres du comité de parents seront encore en virtuel cette année.
- ✓ Madame Tessier veut des explications en lien avec le vandalisme qui s'est produit cet été à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie. Mme Moreau explique qu'il y a trois fenêtres qui ont été brisées, des gallons de gouache qui ont été lancés sur les murs, des tuiles et des panneaux SORTIE brisés. Le système d'alarme car portes pas fermées.
- ✓ Mme Gaudreault souhaite savoir si nous avons des caméras à l'école. Et Mme Guévremont demande si nous pouvons avoir des caméras au primaire. Mme Moreau mentionne que non, nous n'avons pas de caméra à notre école. Et elle continue en expliquant que c'est très complexe la gestion des caméras dans les écoles (sécurité des élèves, droits de visionnement, etc.).
- ✓ Mme Guévremont demande ce qu'est le cahier maison? Mme Moreau répond que c'est un feuillet ou regroupement de photocopies (en quantité importante), qui n'est pas nécessairement relié comme le serait un cahier d'exercices traditionnel.
- ✓ Mme L'Heureux se questionne sur la répartition des filles et des garçons dans les groupes? Mme Moreau explique que c'est tout un casse-tête faire les groupes... Nous essayons d'équilibrer le nombre de garçons et de filles, le nombre de plans

d'intervention (comportement vs apprentissages), la fratrie et la famille plus éloignée, etc. Il y a également des déménagements pendant l'été, donc des élèves que nous devons ajouter à la dernière minute dans nos groupes.

7. Rôle et fonction du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents

Madame Moreau explique qu'il y a seulement un conseil d'établissement pour les deux immeubles. Ce dernier est composé de 5 parents, 5 membres du personnel, 1 membre de la communauté et la direction. Il y a un minimum de 5 rencontres par année (6 sont prévues au calendrier, mais l'une d'elle est facultative). Elle explique le rôle de l'OPP, soit de voir à l'organisation d'activités et de collaborer avec le personnel de l'école. Elle mentionne également que chaque immeuble a son propre comité OPP. Elle termine en expliquant le rôle du représentant au comité de parents et que maintenant avec la loi 40 et la nouvelle gouvernance le représentant EHDAA n'est plus choisi par le CÉ (les parents d'élèves ayant un plan d'intervention reçoivent un courriel à cet effet).

8. Adoption de la procédure d'élection

Madame Moreau informe l'assemblée de la procédure d'élection. Elle explique qu'elle agira à titre de présidente d'élection.

9. Élection de 2 nouveaux membres

Deux parents proposent leur candidature : Madame McCann et Mme l'Heureux.

Aucun vote n'est nécessaire;

Mme Gaudreau agira comme membre substitut.

10. Élection d'un représentant au comité de parents du CSSPO

Monsieur Boucher sera représentant au comité de parents.

Élue par acclamation

11. Organisme de participation des parents (OPP)

Il est proposé par Mme Guévremont qu'il y ait un comité de l'OPP par immeuble.

Adopté à l'unanimité

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant complété, la levée de l'assemblée est proposée par Mme L'heureux à 19h18.

Adopté à l'unanimité
Résolution AG 23-24-03